Image not found or type unknown

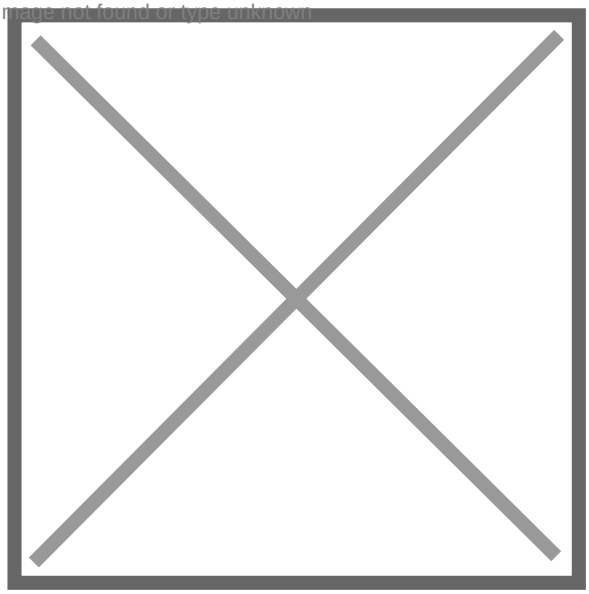

Manque de transparence de l ophlm

Par **TOUTDROIT_old**, le **06/12/2007** à **19:47**

bonjour, pouvez vous me dire que faire dans ce cas:
L' office HLM m'a attribué un logement mais le soucis c est que ce dernier etait loué à une personne, décédée aujourd' hui, et sa fille refuse de rendre les clées car elle veut récupérer le logement alors qu'elle n'y habitait pas ,l office a transmis le dossier au huissier pour entrer dans les lieux. Combien de temps cette affaire peut elle durer,est ce que l huissier va agire rapidement sachant que d aprés l office le dossier est complet et la personne a eu énormément de temps pour rendre les clées (j' en suis temoins),et pourrai je avec le courrier d attribution que j ai recu, entrer dans le logement sachant qu il est vide et changer la serrure . merci cdlt.

Par **Nessos**, le **06/12/2007** à **22:52**

Bonsoir
A priori, l'affaire est simple, vous aurez votre logement quoiqu'il arrive puisque la personne est en tort. En ce qui concerne les délais, c'est variable. Les huissiers sont pas vraiment au chômage vous savez...
Mais normalement ça ne devrait pas excéder quelques semaines.
Pour changer la serrure, le mieux c'est de contacter l'office HLM qui s'est occupé de ce logement et de leur expliquer l'affaire, ils comprendront sûrement que vous éprouvez le besoin de changer de serrure.

Par **TOUTDROIT_old**, le **07/12/2007** à **18:20**

bonjour , et merci beaucoup pour votre réponse qui m' a réconforté.

Par **leforumimmo**, le **08/12/2007** à **18:08**

Bonjour,

Avant d'entrer dans ce logement vous devez signer le bail. Attendez que l'office vous contacte, il n'est pas de leur intérêt avec la loi ENL de juillet 2006 de garder un logement vacant. Je pense que des que le logement sera disponible vous serez contacté pour signer le bail et entrer dans les lieux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés